

Année Scolaire 2025 - 2026

MON COMPTE

Toutes les informations ainsi que le règlement intérieur
sont sur le site internet : **monlaval.fr**

FACTURATION MENSUELLE pour vos prestations :

Pause méridienne, accueil matin, temps d'activités périscolaires (TAP), accueils de loisirs mercredi et vacances scolaires, ainsi que les prestations multi-accueils petite enfance.

● VOTRE FACTURE

CONSULTATION

Sur votre espace famille : monlaval.fr

PAIEMENT

→ **En ligne** : Sur votre espace famille : monlaval.fr

→ Par prélèvement automatique

→ **Au Centre Administratif Municipal**

Place du 11 novembre - Laval
service : Régies (horaires ci-dessous)

→ Lundi : 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30 – mardi, mercredi, vendredi : 8H00 à 17H30 – jeudi : 13H30 à 17H30

- Carte bancaire, Espèce, Chèque bancaire/postal (à l'ordre du Trésorier Principal de Laval)
- MSA / ANCV : Uniquement pour les accueils extra-scolaires (mercredis + centres de loisirs)
- CESU papier ou dématérialisé : Uniquement pour les accueils périscolaires (matin + tap), extra-scolaires (mercredi + centres de loisirs) ainsi que pour les prestations petite enfance (crèches).

● QUOTIENT

S'assurer que votre quotient a bien été calculé pour être pris en compte sur votre prochaine facture.
(voir règlement)

OU SE PRESENTER :

→ **Au Centre Administratif Municipal**

Place du 11 novembre – Laval
service : Démarches administratives (horaires ci-dessous)

→ Lundi : 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30 – mardi, mercredi, vendredi : 8H00 à 17H30 – jeudi : 13H30 à 17H30
Samedi : 8H00 à 13H00

POUR LES FAMILLES « NON ALLOCATAIRES CAF » DOCUMENTS A PRESENTER :

Avis d'imposition ou de non-imposition 2025 (revenus 2024) et
dernier avis des prestations familiales perçues (ex : MSA)

GRILLES TARIFAIRES ET QUOTIENTS

Valables à compter du 01/02/2026

Codes	Quotients		TARIFICATION		
			MATERNELLE ET ELEMENTAIRE		
			PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL MATIN	TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES
1	0	566	1,00	0,46	0,23
2	567	712	1,86	0,71	0,35
3	713	991	2,80	1,02	0,52
4	992	1276	3,79	1,13	0,62
5	1277	1555	4,59	1,59	0,83
6	1556	1840	5,15	1,76	0,92
7	1841	2337	5,52	1,89	0,98
8	2338	Supérieur à 2338	6,03	2,04	1,06
HORS LAVAL(1 à 2)	0	712	6,06	2,05	1,07
HORS LAVAL(3 à 5)	713	1555	6,32	2,19	1,14
HORS LAVAL(6 à 8)	1556	Supérieur à 1556	6,59	2,34	1,21

Délibération du 23 juin 2025 N° S 536 VQC 2

« Modification des tarifs de la restauration et des prestations péri et extrascolaires ».

NB : Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas complet : - 60 %

Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas adapté : - 25 %

Enfants non-Lavallois inscrits en ULIS (Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire) bénéficient des tarifs Lavallois du code 1 à 8.

Le repas adulte est de 5,07 € et de 3,22 € pour les adultes en emplois aidés ou stagiaires n'accompagnant pas d'enfants.

Codes	Quotients		TARIFICATION					
			ACCUEILS DE LOISIRS					
			ANIMATION ½ JOURNEE SANS REPAS vacances scolaires et mercredis	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS les mercredis d'école LAVAL	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS les mercredis d'école HORS LAVAL*	ANIMATION JOURNEE SANS REPAS vacances scolaires	ANIMATION JOURNEE AVEC REPAS vacances scolaires	CAMPS
1	0	566	1,07	2,17	13,42	1,43	2,56	5,00
2	567	712	1,40	3,42	13,42	2,13	4,19	6,63
3	713	991	1,92	4,96	14,30	2,93	6,03	10,88
4	992	1276	2,55	6,67	14,30	3,71	7,88	15,86
5	1277	1555	3,33	8,32	14,30	5,25	10,33	19,52
6	1556	1840	4,29	9,91	14,97	6,46	12,19	24,45
7	1841	2337	5,40	11,47	14,97	7,85	14,03	27,95
8	2338	Supérieur à 2338	6,69	13,35	14,97	9,39	16,18	30,08

* uniquement pour les enfants scolarisés à Laval

Délibération du 23 juin 2025 N° S 536 VQC 2

« Modification des tarifs de la restauration et des prestations péri et extrascolaires ».